

Budget 2006 et plan financier 2007-2009

Menace d'un nouveau gonflement des dépenses à l'horizon

14 novembre 2005

Numéro 41

dossierpolitique

Les automatismes financiers gonflent les dépenses

L'essentiel en bref

Le budget 2006 se soldera par un déficit de 680 mio.fr. de sorte qu'il satisfera les exigences du frein à l'endettement sur le papier. La Confédération prévoit la sortie des chiffres rouges pour les années 2007-2009. Dans l'ensemble, une marge subsistera par rapport aux exigences du frein à l'endettement. Cependant, à y regarder de plus près, on constate que les dépenses 2007-2009 font un bond. En 2009, elles atteindront la marque des 60 mrd fr. Ce faisant, elles s'alourdiront de 8 mrd fr. par rapport à 2005. La croissance des recettes devrait se révéler encore plus dynamique. Les dépenses seront dopées en particulier par les recettes affectées et les parts en faveur des assurances sociales, principalement l'AI, qui feront vraisemblablement l'objet d'une hausse massive.

Position d'economiesuisse

Tandis que le budget 2006 se maintient grosso modo dans les limites fixées, la discipline en matière de dépenses menace de partir une nouvelle fois à vau-l'eau dans le plan financier 2007-2009. Ce sont principalement des automatismes financiers en faveur des assurances sociales et des grands projets ferroviaires qui en sont la cause. Il faut y ajouter d'éventuelles charges supplémentaires massives non budgétées, liées à la demande d'assainissement des caisses de pension de la Poste et des CFF, des revendications au nom de la politique sociale et familiale et l'extension du trafic d'agglomération. La conformité apparente avec le frein à l'endettement masque la dynamique négative menant à l'accroissement de la quote-part fiscale et la quote-part de l'Etat. Pour briser cette dynamique des dépenses, des réformes structurelles sont primordiales dans les groupes de tâches les plus dynamiques et les plus coûteux, à savoir la prévoyance sociale, les transports, la formation et l'agriculture. A court terme, la priorité va à la 5e révision de l'AI.

Le budget 2006 prévoit une croissance économique réelle de 1,8 %, une inflation de 1,1 % et une légère augmentation des taux d'intérêt. Les taux d'intérêt à court et à long termes devraient atteindre en moyenne respectivement 1,0 % et 2,7 %. Les programmes d'allègement 2003 et 2004 ont été mis en œuvre dans le budget 2006. Ce dernier satisfait les exigences du frein à l'endettement compte tenu du plan de réduction graduelle des dépenses. Les recettes, estimées à 52,2 mrd fr, soit 1,4 mrd fr. de plus que celles du budget 2005, et les dépenses, estimées à 52,9 mrd fr. (+0,3 mrd fr.), aboutissent à un déficit de 0,7 mrd fr, inférieur au précédent de 1,1 mrd fr. (cf. tableau ci-dessous).

Aperçu du budget 2006

En millions de francs				
Compte financier	B 2006	B 2005	C 2004	B2005/ B2004 (%)
Dépenses	52'854	52'547	50'285	0.6
Recettes	52'157	50'749	48'629	2.8
Résultat	-697	-1'798	-1'656	-61.2

B = budget C = compte financier

Dépenses : appuyer sur le frein

La croissance des dépenses s'élève à 0,6 % par rapport au budget 2005 et se situe donc en dessous de l'inflation supposée et de la croissance économique nomi-

nale, estimée à 2,9 %. Ce résultat est la conséquence des deux programmes d'allègement et du programme d'abandon de tâches. « Les dépenses croissent plus lentement que les recettes, ce qui est primordial pour

assurer un assainissement durable des finances fédérales », précise le texte explicatif relatif au budget 2006.

Les six principaux groupes de tâches et les dépenses financières sont responsables de 90,8 % de toutes les dépenses fédérales. Leur poids relatif dans le budget de la Confédération a considérablement changé depuis le début des années 1990. La prévoyance sociale est de loin le plus gros poste de dépenses. Depuis 1990, sa part aux dépenses totales est passée de 21,7 % à 27,7 %

(cf. graphique page 3). Cette forte hausse est imputable en particulier à l'AVS, à l'assurance maladie et à l'assurance invalidité. Toutefois, il faut savoir que les dépenses pour la prévoyance sociale ne comprennent pas les parts de TVA affectées à l'AVS. Elles apparaissent en tant que parts de tiers aux recettes de la Confédération sous la rubrique finances et impôts. Cela explique l'alourdissement de la dette, mais aussi en partie le fait que le poids de ce groupe de tâches soit passé de 13,7 % à 20,4 % ces dernières années. La part des autres groupes de tâches est restée plus ou moins constante (transports, formation et recherche fondamentale) ou a reculé (surtout la défense, ensuite l'agriculture et les relations avec l'étranger).

Parmi les principaux groupes de tâches, les finances et impôts et la formation ainsi que recherche connais-

Les six principaux groupes de tâches et les dépenses financières sont responsables de 90,8 % de toutes les dépenses fédérales. Leur poids relatif dans le budget de la Confédération a considérablement changé depuis le début des années 1990. La prévoyance sociale est de loin le plus gros poste de dépenses. Depuis 1990, sa part aux dépenses totales est passée de 21,7 % à 27,7 %

Plan financier 2007-2009 (en mio. fr.)

	2007	2008	2009	Augmentation moyenne 2005-2009 (en %)
Dépenses	53'985	57'484	60'148	
Par rapport à l'année précédente (en %)	2.1	6.5	4.6	3.4
Recettes	54'395	58'034	61'018	
Par rapport à l'année précédente (en %)	4.3	6.7	5.1	4.7
Résultat	410	550	870	

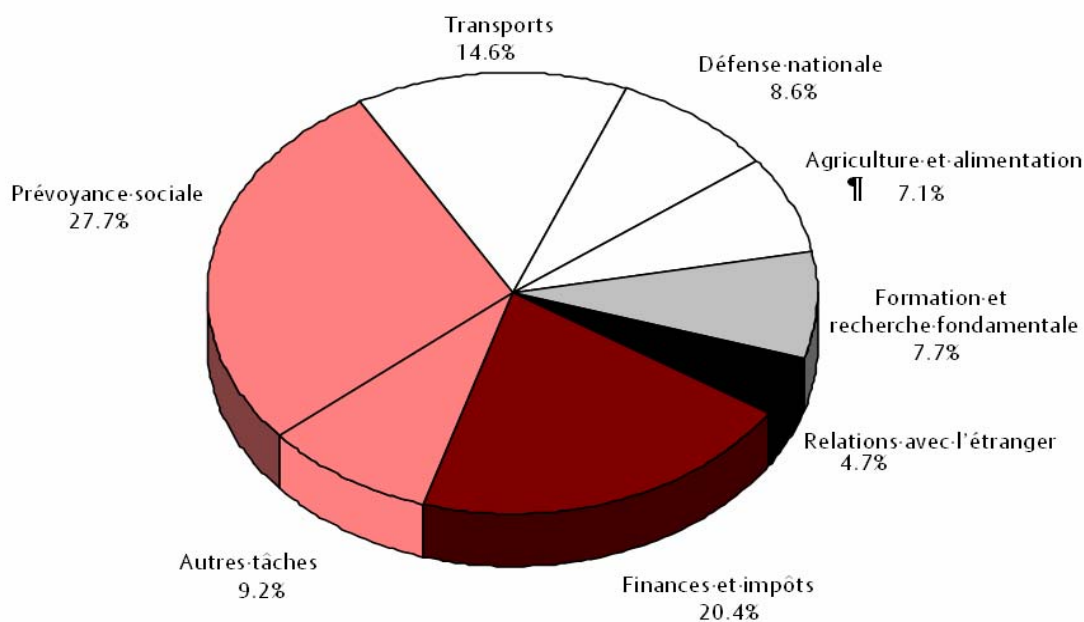
sent la plus forte croissance des dépenses dans le budget 2006, soit 3 % par rapport au budget 2005 (cf. tableau 1 en annexe). Viennent ensuite les relations avec l'étranger (+1,0 %) et la prévoyance sociale (+0,8 %). Ces domaines ont enregistré une croissance supérieure à celle de l'ensemble des dépenses. En revanche, la défense (-2,9 %), le trafic (-2,1 %) de même que l'agriculture et l'alimentation (-1,0 %) absorbent moins de ressources que précédemment.

L'augmentation des dépenses du groupe de tâches finances et impôts à 10,8 mrd fr. s'explique essentiellement par les parts de tiers aux recettes de la Confédération, qui se sont inscrites à 6,9 mrd fr., soit une hausse de 0,5 mrd fr. Ce sont les recettes supplémentaires au titre de l'impôt fédéral direct qui en sont responsables. Les intérêts de la dette devraient reculer de 3,9 % à 3,7 mrd fr. grâce au faible niveau des taux d'intérêt. La hausse supérieure à la moyenne des dépenses dans le domaine de la formation et de la recherche fondamentale est imputable avant tout à la recherche fondamentale et aux hautes écoles. Les relations avec l'étranger, qui absorbent 2,5 mrd fr., connaissent aussi une hausse des dépenses supérieure à la moyenne. L'aide au déve-

loppement (1,6 mrd fr.) affiche la croissance la plus élevée avec 7,7 %, principalement à la suite de l'intégration de l'aide aux pays d'Europe orientale dans ce groupe de tâches alors qu'elle relevait jusqu'à présent des relations politiques et économiques. Si on exclut ce facteur spécial, l'aide au développement a connu une croissance de 1,1 %.

Les dépenses de prévoyance sociale devraient passer à 14,7 mrd fr. l'année prochaine, ce qui représente une hausse supérieure à la moyenne. Ce sont surtout les dépenses croissantes pour l'assurance vieillesse et invalidité, puis les réductions de primes d'assurance maladie et les prestations complémentaires de l'AI qui en sont la cause. Conformément au budget, les dépenses pour l'assurance chômage, pour l'aide aux réfugiés en Suisse et pour l'encouragement à la construction de logements reculent. Les dépenses de défense nationale diminueront à 4,6 mrd fr. l'an prochain. Cette évolution résulte essentiellement de réductions des dépenses de la défense nationale militaire dans le cadre du programme d'allègement 2004. Les ressources mises à la disposition des transports (7,7 mrd fr.) diminuent par rapport au budget 2005. Dans le domaine des routes, leur recul, lié à la mise en œuvre du programme d'allè-

Structure des dépenses par groupe de Tâches 2006



gement 2004, atteint 120 mio.fr. La réduction des dépenses représente 46 mio.fr pour les transports publics. La Confédération souhaite également dépenser moins pour l'agriculture l'année prochaine (3,8 mrd fr.). Elle réduira les mesures de soutien dans le domaine de la production et de la vente. Près des deux tiers des crédits demandés, soit près de 2,5 mrd fr., seront absorbés par les paiements directs.

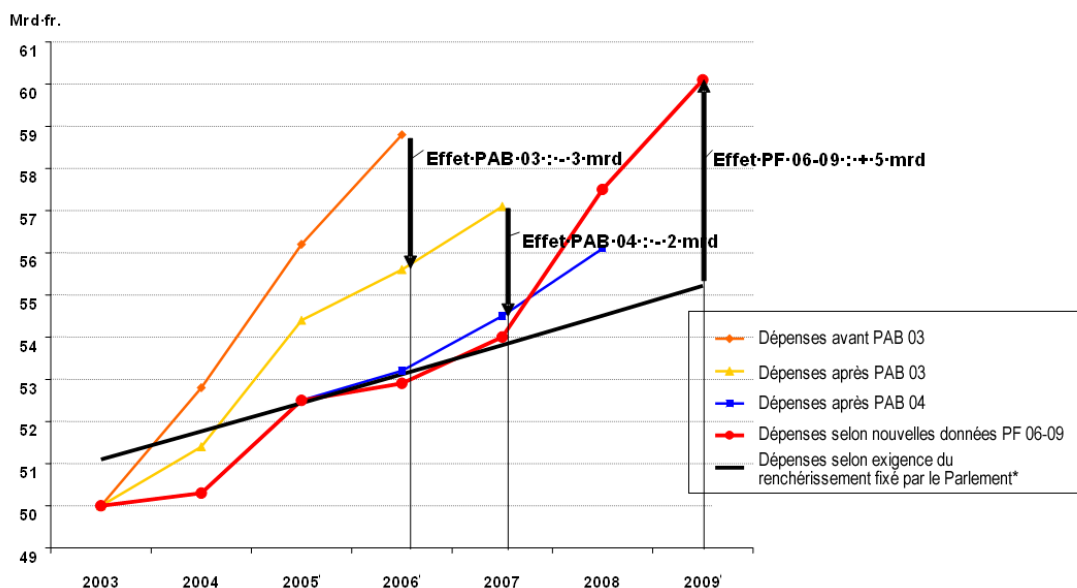
L'imposition des entreprises à la rescousse

Dans le budget 2006, les recettes devraient croître de 2,8 % par rapport à 2005 en raison d'une estimation de la croissance économique réelle relativement optimiste de 1,8 % et d'une croissance nominale de 2,9 %. En ce qui concerne la principale source de recettes de la Confédération, la TVA, une hausse de 2,1 % à 18,5 mrd fr. est prévue. Du côté de l'impôt fédéral direct, la Confédération table même sur des recettes supplémentaires de 13,8 mrd fr. ou 11,1 %. Ce résultat découle surtout des prévisions relatives à la forte hausse des recettes correspondant à l'imposition des

personnes morales, hausse qui atteindrait 5,9 mrd fr. ou 26,4 %. Le produit de l'imposition des personnes physiques est estimé à 8,0 mrd fr. (+2,0 %).

En ce qui concerne les droits de timbre (2,8 mrd fr.), les modifications de la loi sur le droit de timbre se traduiront l'année prochaine par une diminution des recettes de quelque 70 mio.fr. D'après le message, le recul net de 15,2 % qui ressort d'une comparaison des différentes valeurs du budget s'explique en partie par une surestimation des recettes pour l'année 2005. L'impôt anticipé est des plus volatils. Compte tenu de la difficulté à l'estimer de façon fiable, la somme de 3,0 mrd fr. inscrite dans le budget correspond à la moyenne pour les quinze dernières années. Les autres recettes fiscales sont moins volatiles et leur augmentation n'est généralement pas spectaculaire. Le recul des recettes constaté pour les patentes et les concessions résulte presque exclusivement de la diminution des bénéfices distribués par la Banque nationale suisse (disparition des versements liés aux réserves d'or).

Evolution des dépenses du budget, 2003-2009



* Base : motion Merz / Walker fondée sur le budget 2003 et renchérissement 1,3 % p.a

Sources : Plan financier 03-06, 04-07 et 05-08 ; DFF Communiqué de presse 29.06.2005

Dettes : une épée de Damoclès

La sphère d'influence de la Confédération mesurée à la quote-part de l'Etat à long terme s'est considérablement étendue depuis 1990 (cf. tableau 1 en annexe). La faible augmentation des dépenses, dans le budget 2006, se traduit par une légère diminution temporaire de la quote-part de l'Etat. Par contre, la quote-part d'impôt de la Confédération a connu une forte hausse.

Le relèvement de la RPLP et de l'impôt sur le tabac l'avait dopée en 2005. Malgré tout, les dettes de la Confédération s'alourdissent si le taux d'endettement décroît en raison du déficit moindre du compte financier 2006, divers éléments, à savoir le refinancement des

régies fédérales et des caisses de pension de la Confédération, les avances pour le fonds pour les grands projets ferroviaires (FTP) et les nouveaux prêts accordés à l'assurance chômage, le font remonter. Par rapport au PIB, le taux d'endettement s'est massivement détérioré entre 1990 et 2006, ce qui fait augmenter le service de la dette. La Confédération y consacre 10,2 mio.fr. par jour. Et ce alors que les taux sont exceptionnellement bas. Dans le cas contraire, ce montant serait beaucoup plus élevé. Le danger d'une hausse des taux d'intérêt menace les finances fédérales, telle une épée de Damoclès.

Mieux éclairer le problème de l'endettement

Dans ce contexte, un postulat, soutenu par le Conseil fédéral, a été transmis l'an dernier conjointement par les deux Chambres. Ce texte chargeait le gouvernement, en collaboration avec la conférence des directeurs cantonaux des finances, de présenter un tableau synoptique complet et lisible de la dette brute consolidée des pouvoirs publics d'ici à la session d'automne de l'année 2005. Le document doit renseigner sur l'endettement de la Confédération, des cantons, des communes et des assurances sociales et estimer l'évo-

lution jusqu'en 2005, en intégrant l'évolution démographique. Ses auteurs tiendront compte notamment de tous les phénomènes ayant une incidence sur la dette en dehors des comptes financiers ordinaires (par exemple des trous qui pourraient apparaître dans le financement des assurances sociales, mais aussi des mesures d'assainissement prévues ou prévisibles des caisses de pension publiques, des régies et des assu-

rances sociales). Le Conseil fédéral n'a pas encore rendu son rapport. C'est la raison pour laquelle on ignore encore à quel point la Suisse est effectivement endettée et quelles stratégies permettront, malgré une hausse prévisible disproportionnée des dépenses et des

recettes, de ramener les finances publiques à une évolution durable.

C'est la raison pour laquelle on ignore encore à quel point la Suisse est effectivement endettée et quelles stratégies permettront, malgré une hausse prévisible disproportionnée des dépenses et des recettes, de ramener les finances publiques à une évolution durable.

Le plan financier annonce une nouvelle dérive

Le plan financier 2007-2009 prévoit une croissance économique réelle de 1,8 %, qui repose sur un scénario conjoncturel optimiste. En ce qui concerne l'inflation, il table sur 1,1 % en 2006 et 1,5 % pour la période 2007-2009. Les taux d'intérêts à long terme passeront de 2,7 %, 2006, à 3,5 %.

L'évolution des dépenses reste relativement modérée jusqu'en 2007, mais s'emballera en 2008 et 2009 avec une augmentation de respectivement 6,5 % et 4,6 % (cf. tableau page 3). Sur la période de 2005 à 2009, les dépenses s'alourdissent de 7,6 mrd fr. ou de 3,4 % en moyenne par an et atteignent 60,1 mrd fr. Cette augmentation est supérieure à la croissance économique nominale, estimée à 3,2 %, par an et entraîne une hausse de la quote-part d'Etat. Les dépenses supplémentaires menacent de réduire à néant les efforts en vue d'un assainissement (cf. graphique de la page 4).

La croissance des dépenses est particulièrement marquée dans le domaine finances et impôts (9,6 % en moyenne par an pour 2005-2009), en raison de

L'AI, à elle seule, est responsable la moitié de la hausse des dépenses supérieure à la moyenne par rapport au renchérissement jusqu'en 2009.

l'augmentation de la TVA proposée pour financer l'AI. L'AI, à elle seule, est responsable de la moitié d'une hausse des dépenses qui dépassera la moyenne du renchérissement jusqu'en 2009. L'accroissement des parts des cantons à l'impôt fédéral direct joue également un rôle.

Comme les prévisions relatives aux recettes de l'IFD sont considérablement plus élevées, les cantons toucheront davantage. Il ne faut pas oublier le service de la dette qui absorbera en moyenne 1,3 % de plus par an. Entre 2006 et 2009, il faut s'attendre à une hausse du service de la dette, avoisinant 400 mio.fr. pour atteindre 4,1 mrd fr., montant légèrement supérieur aux dépenses prévues pour la formation et la recherche

fondamentale dans le budget 2006. Il faut noter toutefois que ces calculs ne tiennent pas compte du risque majeur lié à un relèvement des taux d'intérêt.

Les groupes de tâches formation et recherche fondamentale (3,4 % par an), prévoyance sociale (2,9 % par an) et relations avec l'étranger (2,1 % par an) affichent également une croissance réelle des dépenses. Les autres groupes de tâches stagnent ou diminuent en termes nominaux, voire en termes réels. Le fait que la croissance du groupe de tâches de loin le plus important, la prévoyance sociale, atteigne dans la pratique le taux de croissance nominal de l'ensemble de l'économie (3,2 % – les prévisions sont trop optimistes) est préoccupant. Sans la diminution des dépenses pour l'aide aux réfugiés (diminution des demandes, programmes d'allègement 2003 et 2004), la réduction temporaire de la contribution de la Confédération à l'assurance chômage (programme d'allègement 2004) et sans la mise en œuvre de la 5e révision de l'AI, les dépenses sociales de la Confédération connaîtraient une croissance nettement supérieure à celle de l'économie. Il en résulterait une nouvelle hausse de la quote-part de l'Etat.

D'après le plan financier, la croissance des dépenses résulte « notamment de la hausse constante du nombre des personnes bénéficiant d'une rente AVS ou AI, des adaptations périodiques des rentes au renchérissement ainsi que de l'augmentation des contributions de la Confédération en vue de réduire les primes

d'assurance maladie, telle que décidée dans le cadre de la révision de la loi sur l'assurance maladie ». Les contributions de la Confédération à l'AVS, à elles seules, devraient augmenter de 4,6 % par an entre 2005 et 2009. En ce qui concerne l'AI, la hausse de la contribution de la Confédération est estimée à 2,4 % par an. Au vu de cette hausse relativement modérée, on part du principe que la 5e révision de l'AI sera acceptée. Dans le cas contraire, les charges incombant à la Confédération s'accroîtraient notablement.

Les autres groupes de tâches voient leurs dépenses stagner, reculer en termes réels ou même en termes nominaux. « Au total, les dépenses inscrites au plan financier affichent une progression très modérée », selon la

Selon le Conseil fédéral, les recettes devraient s'accroître de 4,7 % en moyenne par an entre 2005 et 2009, ce qui génèrera 61,0 mrd fr. en 2009, soit 10,3 mrd fr. de plus qu'en 2005.

conclusion du Conseil fédéral qui ajoute toutefois : « Toujours est-il qu'une croissance des dépenses de 3,4 % par an en moyenne ne peut, à long terme, être financée sans hausse d'impôts. »

Selon le Conseil fédéral, les recettes devraient s'accroître de 4,7 % en moyenne par an entre 2005 et 2009, ce qui génèrera 61,0 mrd fr. en 2009, soit 10,3 mrd fr. de plus qu'en 2005. La croissance des recettes excède nettement celle de l'économie. Cela suppose une hausse de la quote-part d'impôt de la Confédération.

L'évolution des recettes est influencée, d'une part, par l'introduction prévue d'un supplément de TVA de 0,8 point de pourcentage en faveur de l'assurance invalidité, qui génèrera respectivement 1,8 mrd fr. et 2,5 mrd fr. en 2008 et 2009. D'autre part, elle traduit la hausse du taux de la RPLP. En outre, les recettes de l'impôt fédéral direct augmentent à un rythme supérieur à la moyenne – soit de 8,6 % en moyenne par an entre 2005 et 2009. Cette croissance s'explique en partie par l'imposition progressive des personnes physiques, mais aussi par l'évolution positive des bénéfices des personnes morales. La TVA devrait rapporter 6,1 % de plus par an. En ce qui concerne les autres recettes fiscales majeures, le produit du droit de timbre augmente modérément et le produit de l'impôt sur les huiles minérales, de l'impôt sur le tabac et des droits de douane à l'importation enregistre même un recul en termes nominaux. La compensation

de la progression à froid pour l'impôt fédéral direct et l'exonération élargie des droits de timbre réduiront les recettes.

Le frein à l'endettement exige la sortie des chiffres rouges pour 2007. Grâce aux deux programmes d'allègement, au programme d'abandon des tâches et à un blocage des crédits à respectivement 2 % et 1 % pour 2007 et 2008, cette exigence est respectée : l'année 2007 devrait se solder par un excédent de 410 mio.fr., 2008 par un excédent de 550 mio.fr. et 2009 par un excédent de 870 mio.fr. Ce résultat positif est obtenu en partie au prix d'un débordement de l'activité de l'Etat. La hausse de plusieurs impôts affectés (TVA pour l'AI, RPLP pour les FTP) entraîne un gonflement correspondant des dépenses.

Il faut ajouter un autre bémol : les éventuelles charges supplémentaires. En font partie par exemple les prestations complémentaires pour les familles, la diminution tarifaire en faveur du transport des journaux, l'assainissement des caisses de pension de la Poste et des CFF et la résolution des problèmes de capacité dans le trafic d'agglomération. D'après le rapport relatif au plan financier, cela « montre clairement que l'équilibre structurel des finances fédérales n'est nullement assuré en dépit de deux programmes d'allègement budgétaire et du programme d'abandon des tâches qui se met en place au sein de l'administration. D'où la nécessité pour atteindre néanmoins cet objectif de définir rigoureusement les priorités et d'abandonner systématiquement les projets non financés ».

Outre les éventuelles dépenses supplémentaires, il faut aussi s'attendre à une diminution potentielle des recettes. La répartition actuelle des bénéfices ordinaires de la Banque nationale suisse – présentement, la Confédération reçoit un tiers et les cantons deux tiers – est remise en question par une initiative populaire qui souhaite favoriser l'AVS. En cas d'acceptation de l'initiative populaire, la Confédération perdrait 833 mio.fr. par an. De plus, la réforme de l'imposition des couples mariés et de la famille visant à atténuer la pénalisation du mariage réduirait les recettes de la Confédération de 500 mio.fr. à partir de 2009 (diminution des recettes nettes après déduction de la part des cantons). En revanche, l'introduction éventuelle d'une taxe sur le CO₂ à partir de 2009 alimenterait les caisses fédérales de 650 mio.fr., montant qui serait néanmoins restitué à la population. Par conséquent, il n'entre pas dans le calcul des dépenses maxi-

males autorisées conformément au frein à l'endettement.

Des initiatives pour une plus grande discipline en matière de dépenses

Conformément au plan financier 2006-2008, les dépenses 2008 se situeront 6,5 mrd fr. au-dessus de celles du budget 2004. Une motion Schweiger/Löpfle acceptée par le Conseil des Etats et le Conseil national contraint le Conseil fédéral à limiter les dépenses supplémentaires à 3 mrd fr. au maximum pour cette période. Cette limite correspond à la hausse attendue du renchérissement et donc à une exigence déjà formulée par le Parlement¹. Compte tenu de l'adoption de la motion, il convient d'adapter en conséquence les exigences relatives au plan financier 2007-2009. Par conséquent, il s'agit de viser principalement les suppléments de dépenses concernant les secteurs où elles croissent beaucoup.

D'autres initiatives, déposées au cours de la session d'été 2005, concernent la concrétisation de réformes structurelles de politique financière. La motion Lauri/Walker, soumises aux deux Chambres, charge le Conseil fédéral, dans le cadre de sa stratégie d'assainissement, d'aménager les réformes structurelles de telle manière que les dépenses supplémentaires de la Confédération se limitent autant que possible au renchérissement en tenant compte de la conjoncture. Les réformes doivent aller en particulier dans les directions suivantes :

- Transports : employer les moyens disponibles de manière plus efficiente et effective.
- Formation et recherche : épurer le portefeuille en vue de garantir la compétitivité internationale et nationale.
- Assurances sociales : compenser les coûts supplémentaires, causés principalement par l'évolution démographique, en priorité par une réduction des dépenses.
- Agriculture : réduire la densité réglementaire et donc les coûts.

A cet égard, il s'agit d'éviter de déplacer les charges d'un niveau étatique à un autre. Dans l'ensemble, les réformes doivent aboutir à une réduction nette des dépenses.

¹ motion Merz/Walker

Le développement préoccupant des dépenses ces dernières années ne constitue pas une politique financière durable aux yeux des auteurs de la motion. Selon eux, les causes de cette évolution impossible à financer à long terme résident moins dans les facteurs conjoncturels que dans des problèmes structurels fondamentaux. Il convient donc de s'en prendre aux causes de l'évolution pernicieuse des dépenses et de définir des priorités pour l'avenir.

Le Conseil fédéral s'est déclaré en principe d'accord avec l'analyse de politique financière et avec les orientations exigées dans la motion. Après les programmes

Après les programmes d'allègement purement budgétaires, il convient désormais d'engager des réformes structurelles plus incisives dans les grands domaines de tâches que sont la prévoyance sociale, les transports, la formation et la recherche ainsi que l'agriculture.

d'allègement purement budgétaires, il convient désormais d'engager des réformes structurelles plus incisives dans les grands domaines de tâches que sont la prévoyance sociale, les transports, la formation et la recherche ainsi que l'agriculture. Le Conseil fédéral recommande l'acceptation de la motion, que les Chambres n'ont pas encore traitée en séance plénière.

Les propositions de la motion Lauri/Walker sont concrétisées dans une série de motions liées. Le Conseil fédéral prévoit d'examiner attentivement ces textes et recommande leur acceptation.

Commentaire

Les finances fédérales montrent un peu plus d'allant dans le budget 2006. Les recettes et les dépenses augmentent modérément et les exigences du frein à l'endettement sont satisfaites, sur le papier. Un déficit persiste pourtant, qui s'élèvera à 700 mio.fr. d'après les prévisions du Conseil fédéral. L'existence d'un nouveau déficit élevé en dépit du respect formel du frein à l'endettement montre que cet instrument ne suffira probablement pas à lui seul pour consolider les finances fédérales à long terme. D'autres mesures seront nécessaires, telles que l'exigence d'une évolution des dépenses en phase avec le renchérissement et d'une planification des recettes prudente.

Le plan financier 2007-2009 annonce une dérive. L'accélération sensible de la croissance des dépenses à partir de 2008 est très préoccupante. Le frein à l'endettement ne pourra être respecté que par le biais de hausses d'impôts massives. Dans l'ensemble, le plan financier aboutira à une extension de l'activité étatique, et à une hausse de la quote-part de l'Etat et de la quote-part fiscale. Le Conseil fédéral table sur une hausse des dépenses et des recettes de près de 6 % par an de 2007 à 2009. Les efforts déployés dans le cadre des programmes d'allègement 2003 et 2004

menacent d'être anéantis si rien n'est fait. Cette évolution s'explique surtout par les automatismes du côté des dépenses liées à des recettes affectées (relèvement de la TVA pour l'AI et des taux RPLP pour les grands projets ferroviaires). Il faut ajouter à cela les risques de charges supplémentaires massives que renferment des prévisions de croissance optimistes, mais aussi l'assainissement des caisses de pension de la Poste et des CFF et diverses questions relevant principalement de la politique sociale qui sont en préparation. Il ne faut pas perdre de vue d'éventuelles diminutions de recettes. La motion Schweiger/Löpfle, acceptée par les deux Chambres, promet de corriger cette évolution risquée via une limitation des dépenses supplémentaires jusqu'en 2008 au moins.

Si on veut garantir une évolution durable des dépenses, des réformes structurelles sont incontournables dans les groupes de tâches centraux de la Confédération comme les transports, la formation et l'agriculture et, en particulier la prévoyance sociale. Mieux vaut tard que jamais. Les initiatives « réformes structurelles » déposées lors de la session d'été 2005 vont dans le bon sens.

Pour toute question :
pascal.gentinetta@economiesuisse.ch

Annexe

Tableau 1 : Dépenses classées par groupes de tâches

Domaine de tâches	B 2006	B 2005	C 2004	B06/B05 (en %)
Prévoyance sociale	14'664	14'543	13'813	0.8
Transports	7'698	7'861	7'436	-2.1
Défense nationale	4'558	4'692	4'641	-2.9
Agriculture et alimentation	3'755	3'792	3'902	-1.0
Formation et recherche fondamentale	4'062	3'945	3'903	3.0
Relations avec l'étranger	2'466	2'441	2'439	1.0
Finances et impôts	10'806	10'488	9'417	3.0
Autres tâches	4'845	4'785	4'734	1.3
Total	52'854	52'547	50'285	0.6

Tableau 2 : Indicateurs importants de la Confédération

	C 1990	C 2004	B 2006
Quote-part de l'Etat (rapport entre l'ensemble des dépenses et le PIB, en %)	9.7	11.6	11.3
Quote-part d'impôt (rapport entre les recettes fiscales et le PIB, en %)	8.8	10.1	10.4
Taux d'excédent / de déficit (rapport entre le solde du compte financier et le PIB, en %)	0.3	-0.4	-0.2
Dettes (en mio.fr.)	38'509	126'700	132'600
Taux d'endettement (rapport entre les dettes et le PIB, en %)	11.8	28,7	28,3
Intérêts passifs (en mio.fr.)	1'832	3'172	3'731
Service de la dette (intérêts passifs, en % de l'ensemble des recettes)	5.6	6.5	7.2
Part des impôts directs (en % des recettes fiscales)	37.3	32.8	34.5

B = budget C = compte financier